

# Journal du Lot

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

### 10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUCLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Placé de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

#### PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LA FÊTE NATIONALE

Il y a déjà loin du temps où d'ardentes discussions s'élevaient en France au sujet de la célébration du 14 juillet. Aujourd'hui, on peut le dire et chaque année le montre davantage, l'anniversaire de cette grande date de la Révolution est devenu sans conteste la « Fête nationale » de la France entière.

A vrai dire, il était impossible que notre pays en choisit une plus noble, une plus digne de lui.

L'on a pu, au point de vue du fait lui-même, plus ou moins disserter sur l'importance matérielle ou militaire de la prise de la Bastille; son importance morale ne pourra jamais être exagérée : ce fut la fin de l'ancien régime.

La France et le monde le comprirent alors et depuis cette époque, avec raison, ils ont su s'en souvenir.

La Bastille était le symbole de la tyrannie dans ce qu'elle avait de plus odieux, de plus insupportable. En vain, au cours de ces dernières années, a-t-on vu quelques sophistes s'appliquer à la réhabiliter; ils n'y ont pas réussi. Jamais ils n'effaceront de l'âme du peuple français le souvenir du jour où

L'enfer de la Bastille à tous les vents semé  
Vola débris infâme et cendre inanimée !

Ce jour-là, la Révolution apparut dans ce qu'elle eut de plus grand et de plus juste : la haine de l'arbitraire sous toutes ses formes et la substitution du règne de la Loi au bon plaisir du Prince.

Certes, depuis lors, bien des fautes, bien des excès, bien des crimes ont été commis contre la Liberté et contre la Patrie, mais jamais, quoi qu'on ait pu dire ou faire, on ne revint en deça de cette étape victorieuse de la marche en avant de l'humanité.

La France a donc raison de tenir et de s'en tenir à la célébration de cette Fête nationale belle et noble entre toutes, qu'illumine et qu'éclaire le soleil de juillet se jouant avec éclat dans ce drapeau, aux trois couleurs, qui lui est si cher et qui restera toujours le symbole de l'immortelle devise que lui donna la Révolution et dont elle doit s'inspirer de plus en plus au seuil du siècle futur : « Liberté, Égalité, Fraternité ».

C'est ce drapeau, c'est cette devise, ce sont ces principes, qu'en dépit des luttes quotidiennes et des discussions si souvent stériles et pernicieuses, il faut apprendre à nos enfants à aimer et à chérir, car c'est là le gage des progrès de l'avenir.

La foule a cette intuition, on le voit bien aux jours où l'armée défile à Longchamp, dans les rues de nos villes ou sur les chemins de nos campagnes.

Ce sentiment à la vue du drapeau, que chacun salue, c'est l'un des plus nobles qu'il y ait en nous; il s'appelle, de son vrai nom, l'amour de la patrie.

Ce fut lui qui sauva la France, il y a cent ans, lorsqu'au temps de la Révolution elle fit un si admirable effort pour défendre son unité nationale menacée à la fois par la guerre civile et par la guerre étrangère.

Ce fut lui qui suscita dans les rangs de la jeunesse ces héros dont Hoche, Kléber, Desaix sont demeurés les personnifications

historiques, mais qui, à vrai dire, s'appelèrent légions et sortirent par centaines, par milliers, prêts à conquérir une gloire immortelle du pavé de nos rues et des sillons de nos champs. Ces jeunes gens-là, ce sont eux qu'on retrouve au fronton du Panthéon sous les traits du tambour d'Arcole, à Versailles, dans cette salle si curieuse où l'on voit les portraits de ces volontaires qui devinrent si vite des généraux en chef, des maréchaux de France. Dans cette jeunesse, quelle bravoure, quelle cranerie, quelle invincible bonne humeur ! Le courage et la gaieté étaient, en eux, une seconde nature ou, pour mieux dire, leur vraie nature.

Aujourd'hui qu'on le croie bien, au fond, il en est encore de même, et le service obligatoire, en faisant passer sous les drapeaux toute la jeunesse de France n'a pas diminué cet instinct militaire qui est un legs de nos pères et qui demeure une de nos grandes forces.

On ne saurait donc trop approuver les Pouvoirs publics et notamment le chef de l'Etat de saisir toutes les occasions de rendre à l'armée un solennel hommage au nom de la Patrie. Ainsi en aura-t-il été, cette fois encore à l'occasion du 14 juillet, et dans ces manifestations gouvernementales, un reflet heureux des paroles si belles, d'une forme impeccable et d'un patriotisme élevé, que prononçait en 1880 un de ses prédécesseurs, lors de la distribution de ces drapeaux devant lesquels la foule s'inclinait l'autre jour, respectueuse et émue.

« Le gouvernement de la République, disait alors M. Grévy, est heureux de se trouver en présence de cette armée vraiment nationale, que la France forme de la meilleure partie d'elle-même, en lui donnant toute sa jeunesse, c'est à-dire tout ce qu'elle a de plus cher, de plus généreux, de plus vaillant, la pénétrant ainsi de son esprit et de ses sentiments, l'animant de son âme et recevant d'elle, en retour, ces fils élevés à la virile école de la discipline militaire, d'où ils apportent dans la vie civile le respect de l'autorité, le sentiment du devoir, l'esprit de dévouement avec cette fleur d'honneur et de patriotisme et ces mâles vertus du métier des armes propres à faire des hommes et des citoyens ».

Des hommes et des citoyens ! Oui, voilà ce qu'il faut, avant tout, souhaiter à la patrie. Puissent-ils se former libres, fiers et pleins de généreuses ardeurs, sous les plis de ce drapeau tricolore dont la vue reste pour tous les Français, pour tous les républicains la plus chère des consolations, la plus ferme des espérances.

C. R.

## L'AFFAIRE DREYFUS

Après les arrestations d'Esterhazy et de sa maîtresse, voici celle de M. Picquart, comportant l'inculpation suivante : « Espionnage ; en vertu de l'article premier, de la loi du 18 avril 1896. »

L'Aurore dit que le colonel Picquart s'est montré fort gai, durant le trajet du Palais de Justice à la prison de la Santé ; il n'a manifesté aucune inquiétude quant à l'issue des poursuites dont il est l'objet.

— L'ère des persécutions cessera bientôt,

a-t-il déclaré ; il ne servirait à rien de se révolter ; il faut attendre les événements, en toute tranquillité ; on saura, avant peu, qui a eu tort et qui a eu raison. »

## SURPRISE A L'HORIZON

Du Petit Journal :

On annonce que le parquet, résolu à rechercher toutes les culpabilités, va prendre des mesures énergiques et que d'autres arrestations vont être opérées dans cette affaire.

Le Petit Parisien dit que s'il faut en croire certains magistrats, il pourrait se produire demain de nouveaux événements sensationnels.

Du Journal :

On racontait qu'une perquisition avait eu lieu chez Mme de Boulancy, pour reprendre les lettres du « hulan », qui lui furent restituées lorsque fut rendue l'ordonnance de non-lieu. Il n'en est rien.

Ce qui est exact, par exemple, c'est que le parquet d'accord avec le ministre de la justice, est décidé, sans s'arrêter à des considérations d'aucune sorte, sans subir aucune influence et par tous les moyens légaux, à rechercher, à démasquer les auteurs des machinations qui troublent au plus haut point, de la façon la plus désastreuse, le public français, dût-il y avoir, du fait de cette intervention, des « pots cassés ».

## INFORMATIONS

### Le 14 juillet

Comme tous les ans le 14 juillet a été fêté avec entrain dans toute la France — à Paris la revue a été superbe.

A l'issue de la revue, M. Félix Faure a adressé la lettre suivante au ministre de la guerre :

« Mon cher Ministre,

« L'imposant spectacle auquel nous venons d'assister nous a permis d'admirer la magnifique tenue des troupes de toutes armes, tant de l'armée active que de l'armée territoriale, rivalisant dans leur défilé d'entrain et de correction.

« La France applaudit avec confiance et fierté son armée, dont la solidité et l'instruction viennent de s'affirmer, une fois de plus, dans cette grande solennité militaire du 14 juillet.

« Je vous prie, mon cher Ministre, de transmettre à Monsieur le Gouverneur et à l'armée de Paris mes félicitations et celles du gouvernement de la République.

« Veuillez agréer, mon cher Ministre, l'expression de mes sentiments affectueux »  
Félix Faure.

### Le service de 2 ans

M. Gervais, député de la Seine, a saisi la Chambre d'une proposition tendant à réduire à 2 ans la durée du service militaire et à organiser des troupes coloniales.

### Capitulation de Santiago

L'Agence Havas communique la dépêche suivante :

« Washington, 14 juillet  
« Santiago a capitulé. »

Une dépêche de Cuba confirme que la capitulation de Santiago est signée ; le gouvernement américain accepte les conditions du général Pando. Les troupes espagnoles se retireront avec les honneurs de la guerre. Elles emporteront leurs armes et leurs bagages et seront rapatriées immédiatement.

## L'Élection de M. Bartissol

La commission d'enquête parlementaire, chargée de l'examen de l'élection de M. Bartissol, à Narbonne, après un examen des pièces du dossier, va se rendre dans la première circonscription de Narbonne.

On sait que cette commission est présidée par M. Vival, député de Figeac.

## Services funèbres

Un service funèbre a eu lieu mardi matin, à dix heures à l'église française de New-York pour les victimes du naufrage de la Bourgogne.

M. Jules Cambon, ambassadeur de France, était venu exprès de Washington pour assister à cette touchante cérémonie.

Le consul général de Russie se trouvait aux côtés de l'ambassadeur de France, ainsi que M. Bruwaert, consul général de France, entouré de son personnel.

## CHRONIQUE LOCALE

## CHRONIQUE ÉLECTORALE

### CANTON DE SAINT-GÉRY

M. Ernest Talou, candidat républicain, à l'élection du conseil général, adresse aux électeurs la circulaire suivante :

Aux Electeurs du canton de Saint-Géry

#### CITOYENS,

J'ai l'honneur de solliciter le mandat de représenter au Conseil général du Lot le canton de Saint-Géry.

Pendant plus de 20 ans, vous avez donné à mon père votre amitié personnelle et votre confiance.

Votre attachement ne s'est jamais démenti.

Aux élections législatives de 1889 et de 1893, vous avez largement contribué à son succès contre ses adversaires. Et s'il a l'honneur aujourd'hui de défendre au Sénat les intérêts de notre département et la politique loyalement républicaine, c'est à vos inaltérables sentiments qu'il le doit.

Je vous demande de me conserver l'amitié personnelle dont beaucoup d'entre vous me donnent depuis mon enfance le témoignage précieux, et de m'accorder, à moi aussi, votre confiance pour la défense des justes intérêts du canton de Saint-Géry à l'Assemblée départementale.

J'ai l'espérance que mon activité pourra utilement seconder le dévouement de mon père qui — vous n'en doutez pas — vous demeure acquis. Mes efforts personnels trouveront d'autre part, j'en ai la certitude, l'appui nécessaire et vraiment efficace dans l'influence, auprès du Gouvernement républicain, de nos sénateurs et de nos députés, dont la politique a aujourd'hui définitivement triomphé.

Vous me connaissez tous depuis mon plus jeune âge.

Je suis cependant un homme nouveau.

Vous savez que si je suis passionné pour les principes républicains et les progrès démocratiques souhaités avec une légitime impatience par le Peuple, je ne sais point et je ne veux point épouser les querelles personnelles.

Je respecte toute opinion sincère, et je pense que s'il est nécessaire et urgent de réparer les injustices commises, il ne convient à personne — en tous cas il ne convient pas à mon caractère — d'exercer des représailles.

Républicains, j'ai des convictions : je n'ai inimitiés ni rancunes.



En me présentant à vos suffrages, voilà d'un mot ce que je vous apporte : mon dévouement absolu aux intérêts du canton.

Il est de l'intérêt du canton que la culture du tabac soit aussi favorisée que possible ;

Il est de l'intérêt des populations agricoles que les impôts écrasants qui pèsent sur elles soient promptement allégés. Les conseils généraux, écho de leurs revendications, doivent d'abord instamment demander aux Chambres le vote de l'impôt progressif sur le revenu. La loi sur les successions, la loi sur les boissons et d'autres dispositions législatives sont autant de mesures libérales dont l'exécution aura pour conséquence la notable diminution des impôts de la terre et une plus équitable répartition des charges de l'Etat entre les citoyens inégalement fortunés.

ELECTEURS,

C'est par une attitude loyale, franche, sans violence, sans ruses ni tromperies que doit s'établir la confiance réciproque nécessaire entre les électeurs et l'élu.

Vous direz le 31 juillet, par vos libres suffrages, si je suis digne de votre amitié, de votre estime et de votre confiance.

ERNEST TALOU,

Ancien Sous-Préfet,

Inspecteur des Enfants Assistés de la Seine. Lamadeleine près Cahors, le 15 juillet 1898.

Mentions honorables

Des mentions honorables ont été décernées aux personnes ci après désignées qui ont accompli des actes de courage et de dévouement, et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois de juin 1898

Le jeune Léon Corn, domicilié à Saint-Céré ; le jeune Raphaël Maynard, domicilié au même lieu et M. Salesses, facteur des postes à Puybrun.

Recrutement de Cahors.

Avis. — Les réservistes des classes 1888, 1891 et ajournés des années précédentes qui n'ont pas reçu d'ordre d'appel en 1898 et qui sont affectés à l'Artillerie divisionnaire, à l'Artillerie de Corps, à l'Artillerie à pied, à la cavalerie (Chasseurs, Dragons, Cuirassiers) ;

Les hommes de l'armée Territoriale des classes de 1882, 1883 et ajournés des années précédentes qui n'ont pas reçu d'ordre d'appel en 1898 et qui sont affectés à l'Infanterie, aux groupes Territoriaux des 18<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie, au 17<sup>e</sup> Bataillon Territoriale du génie à la cavalerie (Chasseurs et Dragons (sont informés qu'ils devront se présenter dans la brigade de gendarmerie de leur résidence, à partir du dimanche 17 Juillet et avant le 1<sup>er</sup> août pour retirer l'ordre d'appel les convoquant au mois d'Octobre 1898.

Finances

M. Colmel de Santerre, appelé par décret en date du 13 juin 1898 à la recette particulière de Figeac 2<sup>e</sup> classe, et non installé, a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Gourdon, 2<sup>e</sup> classe, en remplacement de M. Greterin, qui a reçu une autre destination.

Par décret, M. Cantellaume, admis par décret du 13 juin 1898 à faire valoir ses droits à la retraite, a été maintenu en qualité de receveur particulier des finances de 2<sup>e</sup> classe de l'arrondissement de Figeac.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Renouvellement de 1898 (suite)

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Les conseillers d'arrondissement de Gourdon dont nous avons publié la liste dans notre dernier numéro ne sont renouvelables qu'en 1901. C'est par erreur que nous avons annoncé que ces élections devaient avoir lieu cette année. Nous rectifions dans notre prochain numéro.

CAHORS

M. de VERNINAC

ET

Le Comité de concentration républicaine

En réponse au télégramme de félicitations qui lui avait été envoyé par le comité républicain, M. de Verninac, vient d'adresser à M. Coste, maire de Cahors et l'un des vice-présidents du comité, la lettre suivante :

« J'ai été vivement touché du télégramme que le comité de concentration républicain de Cahors a bien voulu m'adresser. « Le témoignage de confiance et d'estime

« que mes collègues du Sénat viennent de me donner me sera d'autant plus précieux « s'il me permet de rendre à notre cause « quelques services de plus.

« Veuillez faire agréer par les membres « du comité mes bien sincères remerciements « et recevoir pour vous etc.

CH. DE VERNINAC

M. Cavaignac

On se souvient que dernièrement nos édiles avaient adressé une dépêche de félicitations à M. Cavaignac.

Le ministre de la guerre a adressé aujourd'hui une très aimable lettre à M. Coste, maire de Cahors, le priant de transmettre ses remerciements aux conseillers municipaux.

L'EXÉCUTION !...

Nous croyons savoir d'une manière certaine que notre nouveau Préfet arrivera mardi prochain.

L'exécution de Rousset, de réactionnaire mémoire aurait lieu MERCREDI.

C'est ce jour-là que paraîtrait le décret de révocation à l'Officiel.

Cahors sera dans la joie !...

En l'honneur de Michelet

C'était mercredi le centenaire de la naissance de Michelet, l'illustre historien que la France était invitée à fêter.

Des instructions avaient été données par le ministre de l'instruction publique, engageant à fêter le souvenir de celui qui aimait tant son pays, mais ces instructions se bornaient à engager à faire des conférences.

A Cahors, M. le Proviseur du Lycée, avait pensé avec raison que la fête devrait être complétée par un programme récréatif.

C'était une heureuse idée qui a été vivement approuvée par les élèves et les nombreux parents ou amis qui avaient répondu à l'aimable invitation du chef de notre premier établissement universitaire.

La place nous manque pour donner le compte rendu de cette fête ; nous devons nous borner à dire qu'on a fort apprécié la très intéressante conférence de M. Paumès, qu'on a vivement applaudi les interprètes du programme.

Nous applaudissons à l'initiative de M. le Proviseur, car cette journée laissera des souvenirs durables dans l'esprit des élèves du Lycée.

Le 14 juillet à Cahors

La Fête Nationale a été célébrée, cette année, à Cahors, avec un éclat tout particulier. Cela tient sans doute, comme le dit un de nos confrères, à ce que les démocrates, les républicains se sentent reconfortés par l'orientation politique actuelle.

La veille, la retraite aux flambeaux, par la musique du 7<sup>e</sup> de ligne, avait attiré sur nos boulevards une foule considérable qui a admiré les illuminations de la mairie, des cafés et du Cercle Républicain. A 10 heures, nos diverses sociétés et les enfants des écoles ont donné devant la mairie un concert vivement apprécié et applaudi par nos concitoyens qui étaient massés en groupes compacts devant l'hôtel de ville.

La journée du 14 a été superbe. La fête a été annoncée par des salves d'artillerie et à 7 h. du matin, les rues étaient déjà encombrées par nos concitoyens qui allaient prendre position pour assister à la revue.

A 8 h. moins un quart, M. le secrétaire général et les conseillers de préfecture prennent place sur la tribune où ils sont aussitôt suivis par la municipalité, le Conseil municipal et de très nombreux fonctionnaires.

On commente fort l'absence de M. Rousset — alias préfet du Lot ! — Cette absence est fortement approuvée. Nous pouvons affirmer, en effet, que si M. Rousset avait eu l'audace de présider cette belle fête militaire, de violents incidents — dont l'ex-préfet du Lot n'aurait pas eu à se féliciter — auraient éclaté dès le début de la revue.

Rousset a compris le degré d'aversion que les républicains de notre ville ont pour sa personne et il s'est montré prudent. Nous l'en félicitons !...

A 8 heures précises, les tambours battent aux champs, les clairons et les trompettes

sonnent. M. le colonel Marcot débouche de la rue du Lycée, escorté par plusieurs officiers et vient saluer le représentant du gouvernement.

Après avoir passé les troupes en revue, le colonel Marcot revient devant la tribune, met pied à terre et avec le cérémonial ordinaire, remet la croix au capitaine Sarda.

Le défilé a commencé aussitôt et, comme toujours, on a vivement remarqué la crâne allure de nos bons petits troupiers.

Après la revue a eu lieu le mariage des rosières en présence d'une foule très sympathique.

Dans l'après-midi, un peu vide au point de vue des plaisirs populaires, nos concitoyens se sont rendus au théâtre où ils ont assisté à un fort joli concert donné par l'Orphéon. Le succès a été très grand pour tous et en particulier pour la gracieuse M<sup>lle</sup> Soulié.

A 6 heures a eu lieu l'ascension d'un ballon, cubant 475 mètres et monté par l'aéronaute Rousseau.

L'ascension a eu lieu dans des conditions excellentes.

Le ballon s'est élevé à 1000 et quelques mètres.

La descente a eu lieu près de Lalbenque à 6 h. 1/2.

Enfin la soirée a été superbe. Les illuminations de la mairie, et de très nombreuses maisons particulières étaient très belles. Les allées Fénélon avec leurs milliers de lanternes vénitienes étaient féeriques. Nous voudrions parler longuement de cette soirée, mais la place nous manque et, du reste, tous nos concitoyens n'étaient-ils pas sur les promenades et ne connaissent-ils pas par eux-mêmes les réjouissances organisées.

Dependant il est une légère critique que nous nous permettons d'adresser aux organisateurs de la fête de nuit. Nous voulons parler des exercices de gymnastique. Nous pensons qu'il eût mieux valu placer cette partie du programme à 4 ou 5 heures du soir. Cela aurait rempli une partie de l'après-midi un peu vide de réjouissances. Et d'ailleurs, le soir, peu de personnes en somme, ont pu voir les exercices. D'autre part la musique que nécessitaient les mouvements d'ensemble, n'avait rien de bien *entendant* ! et un programme mieux choisi aurait donné satisfaction à tous et non aux quelques privilégiés qui pouvaient apercevoir les exercices de notre excellente société des sauveteurs.

C'est là du reste une simple remarque, qu'on voudra bien excuser si l'on veut bien considérer que nous parlons dans le seul intérêt de nos concitoyens.

A signaler parmi les exercices, les assauts d'escrime qui font honneur à l'excellent professeur M. Dozières, maître d'armes du 7<sup>e</sup> de ligne.

Trois séries d'assaut ont eu lieu entre six de ses élèves : MM. Besombe, Astruc, Couderc, Tourriol, Besombe jeune et Sembel. La victoire est restée à M. Besombe aîné qui a un fort joli jeu, mais, tout en le félicitant particulièrement, il est bon de constater que le jeu de tous ces jeunes gens a été excellent. Cela ne surprendra pas ceux qui connaissent la valeur de leur aimable professeur....

La soirée s'est terminée par un bal fort animé qui n'a pris fin qu'à une heure très avancée de la nuit.

Comité de Concentration Républicaine

Le comité de Concentration Républicaine de Cahors a reçu pleins pouvoirs pour la direction politique de notre arrondissement ; en attendant la formation définitive de la ligue

Le bureau du Comité invite les Républicains à adresser à son président toutes les réclamations concernant les injustices et les vexations dont nos amis auraient été victimes sous l'administration du préfet Rousset.

Le Comité s'occupera de faire donner prompt satisfaction aux réclamants.

Au 7<sup>e</sup> de ligne

M. Salvan, chef de bataillon au 7<sup>e</sup> de ligne est nommé lieutenant-colonel affecté au 92<sup>e</sup>.

Sont nommés commandants aux 7<sup>e</sup> de ligne.

MM. Perot, capitaine adjudant-major au 107<sup>e</sup>.

De Bienassis de Cauculson, capitaine au 18<sup>e</sup>.

Cour d'assises

Ainsi que nous l'avons annoncé, les assises du département du Lot (3<sup>e</sup> trimestre), s'ouvriront à Cahors le lundi 1<sup>er</sup> août, à onze heures du matin, sous la présidence de M. Delord, conseiller à la cour d'Agen, assisté de MM. Fieuzal et Fournié, juges au tribunal civil de Cahors.

Dans son audience de mardi dernier, le tribunal a procédé au tirage du jury qui doit siéger dans cette session. Il est composé comme suit :

Jurés titulaires

MM. Maurice Perrin, avocat à Figeac ; Pierre Veyre, tapissier à Gourdon ; Gaston Mage, licencié en droit à Latronquièrre ; Louis Izarn, propriétaire à Belpech, commune de Mechmont ; Damien Lasfargues, mercier à

Martel ; Pierre Jauliac, dit Julien, propriétaire à la Lie, commune de Laurettes ; Cælestin Granval, maire à Laginète, commune de Saint-Michel-Loubèjou ; Pierre Alain Lalo, propriétaire à Cras ; Antoine Massip, propriétaire à Labastide-Marnhac.

Jacques Lucien Charou, propriétaire à la Gracette, commune du Bouysson ; Jean-Cadet Vidallac, propriétaire à Cahors ; Pierre Houradou, médecin à Figeac ; Laurent Derrupé, notaire à Sauzet ; Jean Clédel, propriétaire à la Masse, commune des Junies ; Jean-Baptiste Moulène, propriétaire à la veyrière, commune de Terrou ; Etienne-Abdon Delpech, maître-d'hôtel, à Catus ; François Delon, propriétaire à Montdoumerc ; Cyprien Castanié, propriétaire à Saint-Céré ; Paul Grimal, maire à Issendolus ; Charles Calmeilles, médecin à Cazals ; Léon Cadiergues, maire à Anglars ; Amédée Guarrigues, adjoint à Tours-de-Faure, commune de Saint-Cyrq-Lapopie ; Aimé Gagnayre négociant à Cahors ; Jean Filhol, pharmacien à Cahors ; Jean Bonnet, maire à Saint-Germain ; Firmin Carrié, ancien notaire à Montcuq.

Jean Lauvinerie, propriétaire à Saint-Cirq Madelon ; Louis Garrigou, maître d'hôtel à Figeac ; Antoine Deltheil, maire à Lamothé-Fénélon ; Pierre-Victor Couderc, propriétaire à Bourbous, commune de Lauzès ; Armand Bastide, maire à Latouille ; Jules Pisier, propriétaire à Roumégouse, commune de Rignac ; Isidore Vayriac, propriétaire à Saint-Céré ; Amédée Andrieu, cultivateur à Prudhomat ; Jean Louis Gabriel Bronel, sous-officier en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, à Castelnau-Montatier ; Jean. Malirat, propriétaire à Arcambal.

Société agricole et industrielle du Lot

La société Agricole et Industrielle du Lot s'est réunie cette après midi, dans le lieu ordinaire de ses séances.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1<sup>o</sup> Lecture du procès-Verbal ;
- 2<sup>o</sup> Présentation de nouveaux membres ;
- 3<sup>o</sup> Programme des primes générales 1898 (arrondissement de Figeac) ; Primes des vignobles ;
- 4<sup>o</sup> Election des commissions ;
- 5<sup>o</sup> Communications diverses et correspondance

Nous donnerons le compte rendu dans notre prochain numéro.

Théâtre

Le Vendredi 29 juillet

Grande représentation de

CYRANO DE BERGERAC

Pièce héroï-comique en cinq actes.

Suicide

Le nommé Armand-Cadet Terrié, âgé de 63 ans, carillonneur à Saint-Henri, commune de Cahors, s'est pendu mardi, vers trois heures de l'après-midi à son domicile, à l'aide d'une courroie attachée à une poutre de la chambre.

Terrié, qui avait rencontré sa femme quelques instants avant, avait manifesté le désir à cette dernière qu'il avait d'aller se reposer.

En rentrant chez elle, à six heures, Mme Terrié a trouvé son mari qui avait cessé de vivre.

M. le commissaire de police prévenu s'est transporté à Srint-Henri et a procédé aux constatations d'usage. On suppose que Terrié, contre lequel une plainte pour menace de mort avait été déposée par le nommé L... son voisin, se serait suicidé par une crainte, sans doute exagérée, d'être poursuivi. Les antécédents de Terrié sont, paraît-il, excellents, et s'il y a eu menace de sa part, elles ne pouvaient être sérieuses.

Perdu

M. Boudon, ancien gendarme, demeurant au faubourg Cabessut, a trouvé une montre en or sur la voie publique. Il s'est empressé de la remettre à son propriétaire. Nos félicitations.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 7 et 10 JUILLET 1898

- Le Bienheureux (Allegro militaire) Leroux.
- Poète et Paysan (Ouverture) Suppé.
- La Vivandière (fantaisie) Godard.
- Souviens-toi (Valse) Waldteufel.
- Les cloches de Corneville (fant.) Planquette.
- Pêché mignon (Polka) Gentil.

De 8 h. 1/4 à 9 h. 1/2 (Allées Fénélon).



ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 12 au 16 juillet 1898

Naissances

Martory, Alfred-Léon, rue du Château, 8.

Mariages

Bru, Basile, cultivateur et Lamouroux Marguerite, fille de service.  
Garronste, Henri, tapissier et Bélibens, Emilie, sans profession.  
Nouet, Jean, charpentier et Guénard, Hélène-Marie, lisseuse.

Décès

Terrié, Arnaud, cultivateur, 63 ans, aux Sarruts  
Tillet, Justine, Vve Bican, 80 ans, sans profession à l'hospice.

Arrondissement de Cahors

**PUY-L'ÉVÈQUE.** — *Taxe de pain.* — Nous apprenons que par arrêté du 14 juillet courant, M. le maire de Puy l'Évêque a taxé le pain comme suit :

- 1<sup>re</sup> qualité, 0,30 le kilo.
- 2<sup>e</sup> qualité, 0,28 le kilo.

Le pain de luxe de 2 kilos et au-dessous n'est pas taxé.

**PUY-L'ÉVÈQUE** — *L'élection cantonale.* — Une Réunion de Conseillers municipaux républicains du canton de Puy-l'Évêque aura lieu à la Mairie du chef-lieu, *Dimanche 17 courant*, à 3 heures à l'effet de se concerter sur la conduite à suivre en vue de l'élection au Conseil général.

**CASTELNAU.** — *Foire.* — La foire du 12 juillet a été insignifiante à cause des moissons.

Le blé a diminué de 5 fr. par hectolitre; par contre la volaille a été fort chère pour la saison. Les jeunes poulets ont dépassé 1 fr. la livre; les oisons ont valu de 6 à 7 fr. la paire selon grosseur.

— *Fête Nationale.* — La fête du 14 juillet a été renvoyée au dimanche 17 juillet à cause des grands travaux de la moisson. La vaillante musique de Castelnau prêtera son concours pour rehausser l'éclat de la fête. Divers jeux auront lieu dans l'après-midi.

Le soir à 6 heures un banquet réunira les vrais démocrates en l'honneur du Cabinet Brisson; à 9 heures brillante illumination et feu d'artifice; à 10 heures un grand bal clôturera la fête.

**LALBENQUE.** — *Conférence.* — On nous écrit : La conférence que nous avons annoncée il y a quelques jours a eu lieu le dimanche 10 juillet à 3 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Guilhem, maire de Lalbenque.

Une salle de la mairie avait été aménagée à cet effet, plus de 300 personnes avaient pu y trouver place. Aux côtés du conférencier, M. Leuret, l'éminent professeur du Lycée Gambetta, se trouvaient M. Triaire inspec-

teur primaire, M. Cazes, docteur. Dans la salle tous les instituteurs du canton. Le sujet de la conférence : Michelet.

L'éminent conférencier fait le portrait de Michelet en termes élevés. On sent qu'il aime cette grande âme et qu'il voudrait faire partager à ses auditeurs son enthousiasme. M. Leuret s'attache surtout à montrer l'idée dominante de l'œuvre de Michelet : triomphe de la justice et du droit, l'amour du peuple.

Il nous fait ensuite l'analyse des œuvres du grand historien, cite quelques passages : l'histoire de Jeanne d'Arc, la prise de la Bastille, la Fédération de 90, Danton, pages admirables qu'il voudrait voir dans toutes les écoles.

Il nous montre ensuite Michelet étendre son amour des humbles et des laborieux jusqu'à l'oiseau, l'insecte.

Le conférencier conclut en souhaitant que dans chaque famille, dans chaque commune, partout il y ait un jour réservé à fêter la mémoire de Michelet.

M. Leuret a été souvent interrompu par les applaudissements du public, visiblement intéressé et charmé.

**SAUZET.** — *Foire.* — La foire du mois de juillet ayant été contrariée à cause de la moisson a été renvoyée au jeudi 21 juillet, jour de marché.

Arrondissement de Gourdon

**VAYRAC.** — *Certificat d'études primaires.* — La commission pour l'examen du certificat d'études, s'est réunie le 12 juillet à Vayrac, à l'école des garçons, sous la présidence de M. Villadiou, inspecteur primaire.

34 élèves se sont présentés; 34 ont été reçus. Ce sont, par ordre de mérite :

Ecole de garçons : MM. Fournié, de Cavagnac; Bouyssou, de Vayrac; Delbos, de Vayrac; Antignac, de Cavagnac; Charazac, de Condat; Lafon, de Cavagnac; Charazac Pierre, de Cavagnac; Valat, de Cavagnac; Lascombe, de Bétaille; Salgues de Bétaille; Sicard, de Bétaille; Malet, de Condat; Rougié, de Bétaille; Maussac, de Végenne; Albespy, de Condat; Fontenille de Bétaille.

Ecole de filles : M<sup>lles</sup> Souladié de St-Michel; Mazeyrie, de Condat; Jarrige, de Cressennac; Marmonde, de Vayrac; Queille de Vayrac; Moigne, de Vayrac; Goudal, de Bétaille; Teuillère de St-Michel; Amblard, de Bétaille; Gély, de Vayrac; Bourdarou, de Vayrac; Gouygou, de Condat; Parlange, de Vayrac; Chaumeil de Cavagnac; Sclajer, de Cressennac; Guiral, de Cressennac; Laval, de Cressennac; Chastagnié, de Cressennac.

— *Election à la vice-présidence du Sénat.* Adresse de félicitations : Les Instituteurs et institutrices laïques du canton de Vayrac et les membres de la commission du certificat d'études siégeant à Vayrac, sont heureux d'adresser leurs plus sincères félicita-

tions à M. de Verninac pour son élection à la vice-présidence du Sénat.

Ont signé : Villadiou, inspecteur primaire; Bourthoumieux, directeur de l'école supérieure de Martel; Pech, percepteur.

Les instituteurs : Viillard, Briat, Les-trade, Bordes, Boudios, Brunet, M<sup>es</sup> Brunet, Renaud, Souladié, Foissac, Crozat, Pioupech, Sennuc.

De son côté, la majorité républicaine du conseil municipal de Vayrac, a envoyée une adresse enthousiaste à l'éminent sénateur et conseiller général du canton pour la haute distinction dont viennent de l'honorer ses collègues.

**GRAMAT.** — *Courses.* — Nous rappelons que les grandes fêtes des courses auront lieu les 16, 17 et 18 juillet 1898, avec le bienveillant concours de l'Orphéon de Gourdon, de l'Orchestre symphonique de la même ville et de la Fanfare de Gramat.

**L'ABBAYE.** — *Cyclisme.* — L'autre soir la société vélocipédique « la Limace Gourdonnaise » ayant pour capitaine de route M. Joachin Buisson, a fait apparition aux bords enchantés du Céou. Après avoir dégusté le bon vin de M. Thénaze, maître d'hôtel et sous le commandement de son capitaine, « la Limace », après diverses admirables évolutions, est repartie avec la rapidité de l'éclair vers la capitale de la Bouriane.

Un bénédictin.

**LÉOBARD.** — *Chien enragé.* — Dimanche dernier vers 4 heures du soir un chien probablement atteint d'hydrophobie, étranger à la localité a traversé le village de Léobard. Il a tué une quinzaine d'oies et mordu un de ses congénères. Par un heureux hasard aucune personne n'a été mordue.

BULLETIN FINANCIER

Sauf l'Extérieure sur laquelle il s'est fait un certain nombre d'affaires, la capitulation de Santiago étant considérée en Bourse comme devant amener la conclusion de la paix à bref délai, le reste du marché a été assez calme.

Le 3 0/0 reste à 103 10 au lieu de 103 17; le 3 1/2 0/0 ferme à 107, l'amortissable à 101 55.

Le Crédit Foncier à 703 est ferme sans changement, le Crédit Lyonnais a passé de 849 à 850, la Société Générale de 532 à 534, le Comptoir National d'Escompte s'avance à 597.

Le Suez a fléchi à 3705.

Nos chemins n'ont pas sensiblement varié. Le Lyon à 1958, le Midi à 1467 et le Nord à 2180.

Parmi les fonds étrangers l'Extérieure a passé 36 90 à 37 85, l'Italien passe à 92 30, les valeurs Ottomanes sont absolument délaissées, le Turc à 22 60, la Banque Ottomane à 546, le Portugais cote 18, le Russe 3 0/0 1891 96 90.

An Comptant, les obligations Ville de Paris 1886 sont l'objet de demandes suivies à 404, les

obligations de la compagnie Impériale des chemins de fer Ethiopiens sont recherchés à 325, les actions Bœ Auer on un marché assez mouvementé nous les retrouvons à 475

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

CAPITAL : 120 MILLIONS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe; — Ordres de Bourse (France et étranger); — Souscriptions sans frais; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement (Obl. de Ch. de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons à lots de l'Exposition de 1900, Bons Panama etc.); — Escompte et Encaissement de coupons; — Mise en règle de titres; — Avances sur titres; — Escompte et encaissement d'effets de commerce; — Gardé de Titres; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-verification des tirages; — Transports de fonds (France et Etranger); — Billets de crédit circulaires; — Lettres de crédit; — Renseignements; — Assurances; — Services de correspondant, etc.

LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

Au siège central et dans plusieurs agences depuis 5 francs par mois; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

55 bureaux à Paris et dans la banlieue, 230 agences en Province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

**Santé retrouvée.** — Fontaine-en-Dormois (Marne), le 17 mai 1897. — Ma mère souffrait de mauvaises digestions, d'étourdissements, manque d'appétit, enfin d'un malaise général. La lecture de votre petit almanach lui suggéra l'idée d'essayer les Pilules Suisses. Elle s'en félicite, car elle ne ressent plus rien, et aujourd'hui sa santé est excellente.

Simon LAGATTE (Sig. lég.)

A. M. Hertzoch, pharm. 28, rue de Grammont, Paris.

Bibliographie

Une brochure intitulée **Le Cantal** vient d'être mise en vente dans toutes les bibliothèques des gares du réseau d'Orléans au prix de 0 fr. 25.

PRIME MUSICALE GRATUITE

**PIANISTES** lecteurs du *Journal du Lot*, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez *gratis et franco* un joli morceau de musique pour piano.

Si vous ne pouvez pas vous en occuper au plus tôt par un mandat sur la poste.

Macaroni, Vermicelle, RIVOIRE et CARRET  
EXIGER LE PAQUETAGE Seule vraie garantie

LE COCHER 606

Deuxième partie

III

MADAME HELLER

Hélène, qui était à l'affût des distraction du moment, et il ne s'en présentait guère à Néers, chercha à apercevoir la nouvelle venue. Mais celle-ci restait chez elle, très occupée de faire clore de murs un petits parc et de rendre son intérieur confortable. On voyait débaler de grandes caisses devant la maison, on entendait des coups de marteau; les jardiniers remuaient la terre, plantaient; les terrassiers creusaient, élevaient fossés ou talus. On ignorait ce qui sortirait de ce bouleversement, mais on devinait déjà jets d'eau et bosquets, corbeilles de fleurs et cabinets de verdure. On comprenait surtout que madame Beller entendait être bien chez elle.

Une superbe grille acheva de la séparer de ses voisins.

Elle commença alors de longues promenades dans son jardin et dans son bosquet : elle les prolongea quelquefois dans un petit bois fai-

sant suite à sa propriété, barrée de son côté par un ruisseau assez profond. Ce bois était accessible à tout le monde, quoiqu'il lui appartint, mais de rares passants s'y aventureraient, sauf une pauvre femme qu'elle autorisa à ramasser les branches mortes. L'activité des villageois était portée d'un autre côté. Les terres de madame Beller passaient pour peu productives, et celui qui les lui avait vendues bénissait la fantaisie de la Parisienne qui lui avait permis de réaliser un bon bénéfice. On savait aussi qu'en plusieurs points le terrain, peu solide, cédait sous le poids des promeneurs. Le Troup-au-Loup étendait sous les arbres ses galeries perfides. On avait prévenu madame Beller du danger, mais elle y croyait peu et se bornait à sonder le terrain du bout de son ombrelle pour toute précaution.

On lui indiquait, du reste, les endroits les plus dangereux; elle les évitait avec une insouciance marquée.

Hélène ne manqua pas de parler au château de la nouvelle Parisienne arrivée à Néers.

— Vous vous trouverez peut-être en pays de connaissance, dit-elle à Marie et à son père.

— Je ne le pense pas, répondit d'Hersel.

Au même moment, on apportait une lettre pressée pour lui. Il demanda la permission de l'ouvrir, et pâlit un peu en lisant.

— Ah ! observa la terrible Hélène, il change de couleur comme un amoureux.

A cette remarque, madame Brunichon eut un soupir. Elle se demandait si la riieuse jeune

filie ne partageait pas sa prédilection pour son neveu, mais elle, se ravisant aussitôt :

— Folle que je suis, à son âge !

— Il est encore assez jeune pour se marier, répliqua vivement Marie.

— Oui, mais non pour aimer.

Madame Brunichon jugea qu'elle pouvait annoncer le futur mariage de son neveu à Hélène; celle-ci n'avait jamais compris ses insinuations matrimoniales.

La jeune fille prit cette nouvelle gaiement.

— Ah ! soupira-t-elle plaisamment, tout le monde se marie, excepté moi ! Je me trompe cependant, il paraît se qu'on décide de m'expédier un vrai Parisien qui m'arrachera à Néers. Plaignez-moi ! Nous viendrons l'été, mais l'hiver... Eh bien ! l'hiver, je vous regretterai, mais je vous écrirai de Paris.

Mademoiselle Jacquelin avait prononcé ce mot comme si c'était une parole magique. Elle ne voyait pas d'Hersel, qui profitait de l'entrain de la conversation pour gagner le jardin et sortir dans la campagne.

La lettre qu'il venait de lire était signée : Anna.

Anna Bell à Néers ! Qu'y venait-elle chercher ? Ses pressentiments lui insinuaient qu'elle y était pour lui seul, et peut-être pour empêcher son mariage.

Que dirait madame Brunichon, si elle apprenait que la compagne de ses folies parisiennes avait osé le suivre jusque dans son pays ? Elle penserait, certes, qu'il l'y avait autorisée, et alors son repos et même son amour seraient compromis.

Mais comment le saurait-elle ? Personne à Néers ne connaissait Anna Bell. D'Hersel craignait précisément qu'elle n'y vint pour se faire connaître.

A mesure, du reste, qu'il s'avançait vers l'habitation d'Anna, il retrouvait l'endroit désigné par Hélène comme la nouvelle demeure de la Parisienne.

— Oh ! cette femme !... elle a voulu s'établir dans le pays, y vivre à côté de moi !... Est-ce possible ?

Ce fut avec un battement de cœur qu'il franchit la belle grille en fer forgé. Un rendez-vous d'amour ne l'eût pas plus ému. Il cherchait cependant à se persuader qu'Anna ne nourrissait pas de mauvaises intentions à son égard. Il relisait sa lettre, qui était froide.

Elle lui écrivait seulement que, s'installant à Néers, elle désirait lui parler. Mais leur dernière entrevue à Paris se retraçait vivement à son esprit, et il la voyait évanouie pendant qu'il s'enfuyait...

Comme c'était loin tout cela, et qu'il aurait voulu n'y plus songer !...

Elle s'avançait vers lui, le sourire sur les lèvres.

Qu'elle était belle encore et qu'elle méritait peu l'indifférence d'un homme ! Mais quand l'amour est mort rien ne saurait le ressusciter !

Il lui tendit la main, sans éprouver un autre sentiment que la crainte.

— Je ne vous fais pas de reproche, dit-elle ! vous avez été cruel pour moi, je veux l'oublier.

(A suivre)



Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36<sup>e</sup> année. Sommaire du numéro 2155 du 16 Juillet 1898. GRAVURES : Le transatlantique « La Bourgogne ».

SAINT-NICOLAS. — 19<sup>e</sup> année. — Sommaire de n° 33. — 14 juillet 1898. Golette et le Pot au lait (H. Bezançon). — Jean Tapin (Cap. Danrit).

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

LE MUSÉE DES FAMILLES (62<sup>e</sup> année) paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 15 juillet 1898 : La madone de Ziero della Francesca, au musée du Louvre.

La Revue de France

Au moment où on se prépare à célébrer le centenaire de Michelet, il convient de signaler le très intéressant article que publie M. Emile Blémont dans la Revue de France.

Dans le même numéro, M. Emile Magne continue de relever les erreurs de documentation de Cyrano de Bergerac et, après donne un bien joli portrait du héros de M. Rostand.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1337<sup>e</sup> livraison (16 juillet 1898). Les plumes du Paon, par G. de Beauregard et H. de Gorsse.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

- Chez M<sup>me</sup> ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta. — M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

LE SEQUESTRE

PAR JULES DE GASTYNE

Deuxième partie

VI

Le misérable semblait leur donner des indications complémentaires. Il parlait avec animation, et de temps à autre les porteurs de tricornes hochaient la tête d'un air indigné.

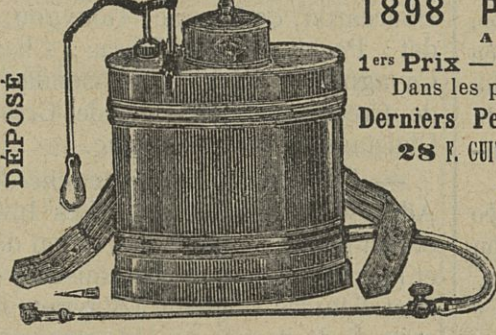
Elle tressaillit brusquement. — Eh bien ! mademoiselle, dit une des femmes, ça va mieux ?

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS HOTEL DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS à Vic-sur-Cère (Cantal)

L'hôtel est au milieu d'un parc clos et boisé de cinq hectares, à côté d'une forêt. Altitude : 750 mètres au-dessus du niveau de la mer.

MAISONS RECOMMANDÉES CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie MANDELLI, Cahors Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE Dépositaire du Chronomètre OMÉGA



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE A pompe directe et air comprimé 1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France

— Pauvre petite, murmura la marchande de journaux... Puis elle s'adressa à Lili, qui n'avait rien entendu, suffoqué par ses sanglots.

Elle devinait bien, en voyant l'homme aux cheveux carotte, qu'il allait lui arriver quelque malheur, qu'elle allait être victime d'une perfidie...

(A suivre)